
Budget en bref

le 12 novembre 1981



Canada

HJ 13
A 255
1981

**Extrait du discours du budget
12 novembre 1981**

«La clé de l'avenir est une modification de nos attitudes et de nos attentes. Nous parviendrons plus rapidement à une croissance non inflationniste si la conviction se répand dans le pays que nous sommes en voie de revenir à la stabilité des prix et à des taux d'intérêt moins élevés. Les choses iront beaucoup mieux si tous ont le sentiment d'être traités équitablement. J'ai également insisté sur la promesse d'un renouveau. Nous avons devant nous de grandes possibilités à exploiter. Il est temps de surmonter nos inquiétudes et de reprendre confiance en nous-mêmes et dans le Canada.»

Allan J. MacEachen
Vice-premier ministre et
ministre des Finances

La stratégie économique

La politique budgétaire est basée sur le fait qu'il faut réduire l'inflation si l'on veut voir baisser les taux d'intérêt et résoudre les autres problèmes économiques.

«... nous créerons moins d'emplois et d'expansion si nous essayons de nous accommoder de l'inflation, au lieu de décider une fois pour toutes de la résorber durablement.»

Voici les trois grands thèmes du budget:

- Les restrictions, à la fois pour le gouvernement et pour l'ensemble des Canadiens. Pour la politique fiscale, cela implique une résorption du déficit par l'augmentation des recettes et le contrôle strict des dépenses. Les augmentations de revenus nominaux doivent ralentir si l'on veut protéger la compétitivité du Canada et les emplois qui en dépendent.
- Équité et justice. Le budget propose une refonte importante de l'impôt personnel afin de réduire considérablement les abris fiscaux existants et d'abaisser les taux d'imposition. Il prévoit également des allègements, à l'égard des taux d'intérêt, pour les propriétaires, les agriculteurs et les petites entreprises qui en ont le plus besoin, et encourage la construction d'immeubles locatifs.

- Le renouveau, afin d'instaurer les conditions d'une croissance soutenue à l'avenir. Le développement industriel et des ressources, les transports, la promotion des exportations et les ressources humaines sont les cinq domaines prioritaires de la politique de développement du gouvernement.

Impôt personnel

Le régime comporte actuellement une multitude de préférences fiscales. Certaines servent des objectifs importants, mais d'autres ont perdu leur utilité; elles ont des effets économiques pervers ou nuisent à l'équité du système. Dans la plupart des cas, elles bénéficient principalement aux personnes à revenu élevé. En diminuant le revenu assujéti à l'impôt, elles obligent à adopter des taux d'imposition plus élevés qu'il ne serait nécessaire.

Le budget propose de supprimer un certain nombre de préférences fiscales spéciales, d'en limiter d'autres et d'utiliser certaines des recettes supplémentaires ainsi obtenues pour abaisser les taux d'imposition.

«Des taux d'imposition moins élevés accroîtront l'incitation à travailler, à épargner et à investir. Cette incitation est directe, facile à comprendre et accessible à tous.»

- Les taux d'imposition seront réduits pour quelque 5.8 millions de contribuables ayant un revenu imposable dépassant \$11,120. Le taux maximum d'impôt combiné fédéral et provincial sera désormais de 50 pour cent en moyenne, contre environ 64 pour cent auparavant.

- Le dégrèvement fédéral est actuellement de 9 pour cent de l'impôt, avec un minimum de \$200 et un maximum de \$500. L'an prochain, il sera fixé à \$200 pour tous les contribuables, les personnes mariées pouvant réclamer \$200 de plus pour leur conjoint à charge, ce qui doublera le dégrèvement pour les couples à revenu modeste.
- L'impôt personnel sera entièrement indexé en 1982. Cela se traduira par des réductions d'impôt fédéral et provincial dépassant plus de \$3 milliards au total en 1982.

Dans l'ensemble, les changements de l'impôt personnel - y compris les réductions de préférences fiscales et l'indexation - se solderont en 1982 par une diminution de \$210 en moyenne pour près de 12 millions de contribuables, tandis que quelque 795,000 personnes verront leur impôt fédéral augmenter.

Aide aux emprunteurs

Le problème des taux d'intérêt élevés est particulièrement aigu pour les petites entreprises, les agriculteurs et les propriétaires qui doivent renouveler leur hypothèque. La réponse fondamentale du budget est la stratégie anti-inflationniste de résorption du déficit, mais une aide plus spécifique est offerte à ceux qui, dans ces groupes, éprouvent des difficultés financières. Pour financer ces mesures, le gouvernement a prévu \$50 millions pour subventionner les prêts aux agriculteurs, ainsi que \$350 millions pour aider les propriétaires qui ne peuvent faire face à des frais hypothécaires élevés et pour stimuler la construction d'immeubles locatifs.

Mesures d'aide:

- Des prêts spéciaux de la Société du crédit agricole aux agriculteurs en difficulté financière comporteront une réduction d'intérêt allant jusqu'à 5 points, par rapport au taux normal d'intérêt de 16³/₄ pour cent de la SCA. Ce programme sera en vigueur jusqu'au 31 mars prochain, et les réductions pourront durer jusqu'à deux ans.
- La plupart des ménages ayant vu augmenter leurs revenus depuis le dernier renouvellement de leur hypothèque, un nombre relativement restreint de propriétaires risquent vraiment de perdre leur maison en renouvelant leur hypothèque en ce moment. Le gouvernement propose toutefois une aide dans

les cas où le service brut de la nouvelle dette hypothécaire dépassera 30 pour cent du revenu du ménage. Pour encourager les institutions de crédit à offrir dans ces cas un report d'intérêt, le gouvernement est disposé à garantir le remboursement, dans certaines limites, de l'intérêt reporté. Pour les propriétaires qui choisissent de différer une partie des frais majorés d'intérêt hypothécaire, cette mesure permettra de s'adapter plus soupagement à la situation. Pour ceux qui n'ont pas assez d'argent investi dans leur maison pour supporter un report des intérêts, le gouvernement paiera jusqu'à 100 pour cent des intérêts différés dans le cas du programme de garantie.

- Pour contribuer à réduire la pénurie de loyers, un nouveau programme d'encouragement offrira des prêts sans intérêt de jusqu'à \$7,500 par unité à louer pour 15,000 logements, attribués aux marchés où la situation est tendue dans tout le Canada.
- Le programme d'obligation des petites entreprises, qui prévoit un financement à intérêt réduit, sera prolongé d'un an, jusqu'à la fin de 1982. Limité naguère aux sociétés, ce programme sera élargi aux petites entreprises non constituées en société, y compris les agriculteurs. Les prêts ne seront offerts qu'aux entreprises en difficulté financière. Cette mesure diminuera les frais de financement de 6 à 8 points.

Préférences fiscales

Les réductions de préférences fiscales supprimeront des iniquités, réduiront les distorsions économiques et permettront d'abaisser les taux d'imposition. Etant donné que ces préférences bénéficient principalement aux contribuables à revenu élevé, la progressivité de l'impôt personnel sera renforcée. Voici quelques-uns des principaux changements:

- La déductibilité des contrats de rente d'étalement du revenu et des réserves de gains en capital, qui permettent dans les deux cas de reporter l'impôt, sera supprimée. Le calcul général de la moyenne sera également éliminé: Un nouveau mécanisme d'étalement apportera un allègement aux contribuables dont le revenu fluctue.
- La valeur de l'avantage imposable procuré à un employé par l'utilisation d'une voiture d'entreprise sera augmentée. L'exonération de plusieurs autres avantages sociaux prendra fin en 1982, notamment pour les contributions des employeurs aux régimes privés d'assurance médicale et dentaire, les cartes de transport gratuit et le logement et la pension subventionnés - encore que dans les lieux de travail éloignés ces derniers soient exonérés pour les travailleurs qui gardent une résidence ailleurs.

- L'avantage représenté par les prêts à taux d'intérêt faible ou nul consentis à un employé pour acheter une maison ou acquérir des actions de sa société deviendra entièrement imposable. Les sociétés ne pourront plus déduire les sommes versées à un régime de participation différée aux bénéficiaires qui profite à un actionnaire principal.
- L'intérêt sur les fonds empruntés pour contribuer à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou à un autre régime de revenu différé ne sera plus déductible, pour tous les nouveaux emprunts.
- L'allocation de retraite qui peut être réinvestie en franchise d'impôt dans un REER sera plafonnée, et tous les paiements de cessation d'emploi seront entièrement imposables.
- On limitera le report prolongé de l'impôt à l'égard des revenus courus de placement en obligeant les contribuables à déclarer les revenus courus tous les trois ans, notamment sur l'épargne placée en assurance-vie. Les frais d'intérêt déductibles seront limités au revenu de placement de l'année.
- Les sociétés de service personnel qui permettent à des personnes à revenu élevé de convertir un revenu d'emploi en un revenu d'entreprise donnant droit au taux réduit d'imposition des petites entreprises seront assujetties au plein taux de l'impôt des sociétés.

- Les professionnels ne pourront plus déduire les dépenses engagées pour les travaux en cours non facturés en fin d'exercice.
- L'exonération du gain en capital réalisé sur la résidence principale sera limitée à une résidence par famille.
- Pour les paiements de soutien faits à des non-résidents à charge, ne pourront être déduites que les sommes versées au conjoint et aux enfants du contribuable.

Mesures intéressant les sociétés

La surtaxe des sociétés sera prolongée de deux ans, pour les grandes sociétés, au taux de 5 pour cent en 1982 et de 2.5 pour cent en 1983.

La moitié seulement de la déduction annuelle pour amortissement sera autorisée pour l'année d'acquisition du bien.

On ne pourra plus amortir les objets d'art ou les antiquités acquis après le budget, sauf pour l'achat initial d'une œuvre d'un artiste canadien vivant.

De nouvelles mesures limiteront l'utilisation par les sociétés des actions privilégiées à terme pour le financement «après impôt».

Mesures destinées aux petites entreprises

Le plafond annuel de revenu donnant droit au taux réduit d'imposition des petites entreprises sera porté de \$150,000 à \$200,000. Pour que cet encouragement profite davantage aux entreprises en expansion, les sociétés ne pourront plus rester admissibles à cette disposition en distribuant des dividendes.

Les petites sociétés seront exonérées de la surtaxe.

Le programme d'obligation des petites entreprises sera prolongé d'un an, jusqu'à la fin de 1982, pour les entreprises en difficulté financière.

Un impôt de 12.5 pour cent sera prélevé sur les dividendes distribués par les petites sociétés, afin de corriger la surcompensation qu'offre actuellement le crédit d'impôt pour dividendes.

Taxe fédérale de vente

La taxe fédérale de vente sera déplacée du stade de la fabrication à celui du gros, à compter du 1^{er} juillet 1982, et son taux sera abaissé de manière à produire les mêmes recettes. Ce changement éliminera un certain nombre d'iniquités et le désavantage sérieux dont souffrent actuellement les articles produits au Canada.

Autres mesures fiscales et tarifaires

La législation relative à la taxation de la production de pétrole et de gaz donnera suite aux ententes conclues récemment avec les provinces productrices.

Des améliorations du tarif de la préférence générale en faveur des pays en développement étendront son champ d'application et diminueront les taux sur toute une gamme de produits intéressant ces pays. Les produits importés destinés aux handicapés pourront entrer en franchise.

Assurance-chômage

Les taux de cotisation des employés et des employeurs au programme d'assurance-chômage seront réduits en 1982, grâce à un chômage moins élevé que prévu en 1981.

Arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux

Le gouvernement fédéral maintiendra son soutien aux provinces pour l'enseignement postsecondaire, les soins médicaux et les soins hospitaliers. Il se propose de mettre fin au dédommagement de la garantie de recettes de 1972 - réduction des paiements aux provinces qui sera compensée, les deux prochaines années, par la hausse des recettes provinciales due aux mesures fiscales du budget. Le gouvernement propose également de remplacer le mécanisme de péréquation qui expirera le 31 mars 1982 par un nouveau système.

Plan financier: Sommaire des opérations⁽¹⁾

	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86
	(En millions de dollars)					
Opérations budgétaires						
Recettes	45,398	54,310	64,960	74,525	82,655	91,745
Dépenses	-58,066	-67,650	-75,450	-84,075	-92,635	-101,950
Excédent ou déficit (-)	-12,668	-13,340	-10,490	-9,550	-9,980	-10,205
Opérations non budgétaires						
Prêts, apports en capital et avances	-523	-650	-850	-1,075	-1,265	-1,350
Comptes pour fins déterminées	2,781	3,720	3,550	3,910	4,705	5,420
Autres opérations	293	495	1,205	1,170	560	-230
Ressource ou besoin (-) net	2,551	3,565	3,905	4,005	4,000	3,840
Besoins financiers (opérations de change exclues)	-10,117	-9,775	-6,585	-5,545	-5,980	-6,365
Total des dépenses⁽²⁾	58,589	68,300	76,300	85,150	93,900	103,300

(1) Pour être comparables, les chiffres de 1980-81 et 1981-82 sont établis comme si Postes Canada était une société de la Couronne. Ces rajustements ne modifient ni le déficit budgétaire, ni les besoins financiers.

(2) Le total des dépenses est égal aux dépenses budgétaires, plus les prêts, apports en capital et avances.

Dépenses du gouvernement

«Nous sommes résolus à limiter la croissance de nos dépenses, au cours des prochaines années, à un rythme inférieur à l'expansion de l'économie globale, tout en continuant d'assumer nos responsabilités de guidage et d'aide.»

Les dépenses fédérales passeront de 20.6 pour cent du Produit national brut (PNB) en 1981-82 à 19.2 pour cent en 1985-86.

Dans le cadre des restrictions du total des dépenses, \$400 millions iront pour aider aux plus touchés par les taux d'intérêt élevés, et les priorités en matière de développement économique, d'aide à l'étranger et de défense seront respectées.

Outre l'épargne proposée au titre des transferts aux provinces, les affectations à l'énergie et au Fonds du développement de l'Ouest seront réduites ou reportées. Le déficit des Postes sera éliminé avec le temps. Les frais généraux de l'Etat seront réduits. Des déficits et des taux d'intérêt plus bas engendreront une chute sensible des frais d'intérêt.

Le plan financier

Le déficit fédéral baissera sensiblement en 1982-83 et encore l'année suivante, grâce aux mesures fiscales et au plan financier. Les besoins financiers, qui compteront pour 3 pour cent du PNB cette année, baisseraient à 1.7 pour cent en 1982-83 et à 1.2 pour cent en 1985-86.

En 1982-83, les besoins financiers atteindront leur plus bas niveau depuis six ans. Donc, l'une des causes de tension sur les taux d'intérêt s'atténuera et l'accès des autres emprunteurs s'élargira.

La stratégie anti-inflationniste de réduction graduelle du déficit du budget 1980 est intensifiée dans l'actuel plan financier. Cela exige une forte hausse des recettes de production de pétrole et de gaz, une certaine hausse des recettes fiscales générales et une restriction rigoureuse des dépenses.

Les nouvelles taxes sur l'énergie rapporteront un supplément de recettes de \$900 millions en 1982-83 et de \$1.5 milliard en 1983-84, par rapport aux projections du budget de 1980. Les mesures budgétaires accroîtront les rentrées fiscales fédérales de \$1.4 milliard l'an prochain et de \$2.1 milliards en 1983-84.

«J'estime que la stratégie économique présentée dans le budget est la réponse la plus sûre et la plus juste aux problèmes économiques auxquels nous sommes confrontés. Elle n'apportera pas d'amélioration instantanée; il n'existe pas de solution magique. Seuls le souci des autres, la détermination et la persévérance nous permettront d'atteindre nos buts économiques et sociaux. Cependant, nous pouvons désormais espérer raisonnablement une baisse graduelle de l'inflation par rapport aux sommets atteints cet été.»

For further information on the Budget:
Information Division,
Department of Finance, Ottawa K1A 0G5
(613)992-1573

For additional copies of this booklet:
Distribution Centre,
Department of Finance, Ottawa K1A 0G5
(613)995-2855

Pour exemplaires supplémentaires de cette brochure:

Centre de distribution,
Ministère des Finances, Ottawa K1A 0G5
(613)995-2855

Pour de plus amples renseignements sur le budget:

Division de l'Information,
Ministère des Finances, Ottawa K1A 0G5
(613)992-1573